

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026-018
Portant restriction temporaire au parc de la Pommeraie
Rue Léonard Gille
Pour l'organisation d'une chasse aux œufs
Sur le territoire de BELLENGREVILLE
En agglomération

Le Maire de la Commune de BELLENGREVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu la demande du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Bellengreville,

CONSIDERANT que pour l'organisation d'une chasse aux œufs sur les espaces publics, il y a lieu de limiter l'accès à cette manifestation, pour des raisons de sécurité et d'encadrement des mineurs participants,

CONSIDERANT que cette animation se déroulera dans le parc de la Pommeraie situé rue Léonard Gille.

ARRETE

Article 1 : Compte tenu des recommandations du plan Vigipirate Renforcé, cette manifestation publique se déroulera au niveau de la Pommeraie située rue Léonard Gille.

L'accès au parc de la pommeraie sera interdit à toutes personnes étrangères à la manifestation, le samedi 28 mars 2026 de 10h00 à 13h00.

En cas de mauvais temps, le gymnase communal sera mis à disposition du CMJ pour assurer l'animation.

Article 2 : Les organisateurs s'engagent à veiller au bon déroulement de cette manifestation ainsi qu'au respect des lieux.

Article 3 : Ampliation à :

- M. le Maire,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Moulton-Chicheboville,
- Mme Lydie CHRISTY, Adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la jeunesse
- Le CMJ, chargé de la manifestation

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen **dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr**

Fait à BELLENGREVILLE,

Le 03/03/2026

Le Maire,

Dominique PIAT

Chevalier dans l'ordre national du mérite

